

Critères des brevets pour les nominations pour le cycle de brevets du Programme d'aide aux athlètes 2020

A. Introduction

1. Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) est un programme de financement direct pour des athlètes choisis par le Gouvernement du Canada et géré par Sport Canada. Ski nautique et planche Canada (SNPC), par le biais de son entraîneur de l'équipe nationale (EÉN) de ski nautique nomme les athlètes de ski nautique pour le programme selon des critères de performance en compétition établis par SNPC et approuvés par Sport Canada.
2. Ce document établit les critères utilisés par SNPC pour nommer les athlètes pour le PAA. Ces critères ont été établis en suivant le contexte des Politiques et procédures du PAA de Sport Canada.
3. Les appels d'une décision de nomination pour le PAA de SNPC ou d'une recommandation de SNPC pour retirer un brevet peuvent être déposés uniquement selon la procédure de révision de SNPC qui inclut une demande au Centre de règlement des différends sportifs du Canada. Les appels d'une décision du PAA faits selon la Section 6 (Demande pour et approbation des brevets) ou de la Section 11 (Retrait du statut de brevet) peuvent être déposés selon la Section 13 des politiques, procédures et directives du PAA.
4. Sport Canada est responsable d'approuver les nominations selon les politiques du PAA et les critères conformes aux brevets approuvés par le PAA publiés par SNPC.
5. Les athlètes sont reconnus pour du financement (c.-à-d. brevetés) à différents niveaux de soutien selon leurs résultats en compétition. Les niveaux de brevets sont international senior (SR1 pour la première année et SR2 pour la deuxième année d'un cycle de brevets de deux ans), national senior (SR et C1) et développement (D).
6. Le quota de Sport Canada pour le nombre de brevets disponibles pour SNPC est l'équivalent de sept (7) brevets seniors (148 260\$). Le détenteur d'un brevet international senior SR1 ou SR2 ou d'un brevet national senior SR est admissible à recevoir jusqu'à 21 180\$ de soutien pour vivre et d'entraînement par année. Les athlètes qui respectent les critères nationaux seniors pour la première fois recevront un brevet C1 et seront financés au niveau du brevet de développement (12 720\$ par année). Cette restriction s'applique même si l'athlète a déjà détenu un brevet de développement. Toutefois, si l'athlète qui respecte les critères nationaux seniors a été breveté au niveau international senior SR1 ou SR2 avant de respecter les critères nationaux pour les brevets seniors, alors l'athlète recevra un brevet senior (SR).
7. Réussir les critères des brevets ne garantit pas recevoir un brevet. Si plus d'athlètes respectent les critères qu'il y a de brevets disponibles, SNPC nommera les athlètes dans l'ordre suivant:

Ordre de nomination	Critères de nomination
1.	Les athlètes qui réussissent les critères pour les brevets internationaux seniors (SR1) Critères des brevets et qui ont accumulé 10 points plus (voir la Section C ci-dessous)
2.	Les athlètes brevetés en 2019 au niveau international senior (SR2) qui respectent les critères de brevets de problème de santé (voir la Section F ci-dessous)
3.	Les athlètes qui réussissent les critères pour les brevets internationaux seniors (SR1) Critères des brevets et qui ont accumulé moins que 10 points (voir la Section C ci-dessous)
4.	Les athlètes qui réussissent les critères pour les brevets nationaux seniors (SR/C1) Critères des brevets (voir la Section D ci-dessous)
5.	Les athlètes brevetés l'année précédente au niveau national senior (SR/C1) qui respectent les critères de brevets de problème de santé (voir la Section F ci-dessous)

8. Les athlètes brevetés sont admissibles à recevoir du soutien du PAA pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2020. Au moins quatre mois d'espace de quota doivent être disponibles pour accorder un autre brevet. Pour obtenir plus de renseignements sur les avantages financiers du PAA, voir la Section 8 des politiques et procédures du PAA.

B. Exigences générales d'admissibilité

1. Pour être admissible pour un brevet, un athlète doit:
 - (a) Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada le 1^{er} janvier 2020;
 - (b) Respecter les exigences de citoyenneté ou de résidence de la Fédération internationale de ski nautique et de planche (FISNP) pour représenter le Canada aux championnats du monde de ski nautique 2019; et
 - (c) Signer et respecter l'entente de l'athlète de SNPC.

C. Critères pour les brevets internationaux seniors (SR1)

1. Aux championnats du monde de ski nautique 2019, les athlètes qui terminent parmi les huit premiers dans au moins une des épreuves de slalom, de sauts ou de figures et dans la première moitié du peloton sont admissibles pour la nomination pour un brevet SR1. Si plus de sept athlètes respectent ce critère SR1, alors les sept athlètes seront classés en utilisant les critères

suivants.

Critères																													
(a) Meilleur total des résultats parmi les 8 premiers	<p>Les athlètes seront classés en utilisant le total de points de chaque athlète dans le tableau suivant. Les points seront accordés pour chaque épreuve de slalom, de sauts et de figures à laquelle l'athlète participe et pour le combiné.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Slalom, figures et sauts</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Combiné</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Classement</th> <th style="text-align: center;">Points</th> <th style="text-align: center;">Classement</th> <th style="text-align: center;">Points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">110</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">74</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">35</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">0.75</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">0.5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4, 5</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4, 5</td> <td style="text-align: center;">0.0</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6, 7, 8</td> <td style="text-align: center;">2.1</td> <td style="text-align: center;">6, 7, 8</td> <td style="text-align: center;">0.0</td> </tr> </tbody> </table>	Slalom, figures et sauts		Combiné		Classement	Points	Classement	Points	1	110	1	74	2	35	2	0.75	3	10	3	0.5	4, 5	3	4, 5	0.0	6, 7, 8	2.1	6, 7, 8	0.0
Slalom, figures et sauts		Combiné																											
Classement	Points	Classement	Points																										
1	110	1	74																										
2	35	2	0.75																										
3	10	3	0.5																										
4, 5	3	4, 5	0.0																										
6, 7, 8	2.1	6, 7, 8	0.0																										
S'il y a toujours une égalité après l'application des critères (a), alors les critères (b) s'appliqueront.																													
(b) Meilleur résultat parmi les 8 premiers	Les athlètes seront classés selon leur plus haut classement en slalom, sauts ou figures.																												
S'il y a toujours une égalité après l'application des critères (b), alors les critères (c) s'appliqueront.																													
(c) Meilleur total des résultats entre 9e et 16e	<p>Les athlètes seront classés en utilisant le total de points de chaque athlète dans le tableau suivant. Les points seront accordés pour chaque épreuve de slalom, de sauts et de figures à laquelle l'athlète participe.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Slalom, figures et sauts</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Classement</th> <th style="text-align: center;">Points</th> </tr> </thead> <tbody> </tbody> </table>	Slalom, figures et sauts		Classement	Points																								
Slalom, figures et sauts																													
Classement	Points																												

Critères					
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">9, 10, 11, 12</td> <td style="text-align: center;">1.6</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">13, 14, 15, 16</td> <td style="text-align: center;">0.5</td> </tr> </table>	9, 10, 11, 12	1.6	13, 14, 15, 16	0.5
9, 10, 11, 12	1.6				
13, 14, 15, 16	0.5				
S'il y a toujours une égalité après l'application des critères (c), alors les critères (d) s'appliqueront.					
(d) Meilleur résultat parmi les 16 premiers	Les athlètes seront classés selon leur classement le plus haut entre 9e et 16e en slalom, sauts ou figures.				
S'il y a toujours une égalité après l'application des critères (d), alors les critères (e) s'appliqueront.					
(e) Les points totaux globaux parmi les 8 premiers en utilisant les points de la ronde finale	<ul style="list-style-type: none"> (i) Pour chaque épreuve de slalom, sauts ou figures dans laquelle l'athlète se classe parmi les huit premiers, une note globale unique sera calculée en utilisant les notes de la ronde finale de l'athlète et de la première place. ¹ (ii) Toutes les notes globales de l'épreuve unique de l'athlète seront ajoutées ensembles pour déterminer la note totale globale de l'athlète. (iii) Les athlètes seront classés en utilisant leur note totale globale. 				
S'il y a toujours une égalité après l'application des critères (e), alors les critères (f) s'appliqueront					
(f) Les points totaux globaux parmi les 8 premiers en utilisant les points de la ronde préliminaire	<ul style="list-style-type: none"> (i) Pour chaque épreuve de slalom, sauts ou figures dans laquelle l'athlète se classe parmi les huit premiers, une note globale unique sera calculée en utilisant les notes de la ronde préliminaire de l'athlète et de la première place. ¹ (ii) Toutes les notes globales de l'épreuve unique de l'athlète seront ajoutées ensembles pour déterminer la note totale globale de l'athlète. (iii) Les athlètes seront classés en utilisant leur note totale globale. 				
S'il y a toujours une égalité après l'application des critères (f), alors les critères (g) s'appliqueront.					
(g) Points totaux globaux des résultats entre	(i) Pour chaque épreuve de slalom, sauts ou figures dans laquelle les athlètes se classent entre 9e et 16e, une note globale unique sera calculée en utilisant les notes de la ronde préliminaire de l'athlète et				

Critères	
9e et 16e en utilisant les notes de la ronde préliminaire	<p>de la première place. ¹</p> <p>(ii) Toutes les notes globales de l'épreuve unique de l'athlète seront ajoutées ensembles pour déterminer la note totale globale de l'athlète.</p> <p>(iii) Les athlètes seront classés en utilisant leur note totale globale.</p>
S'il y a toujours une égalité après l'application des critères (g), alors les critères (h) s'appliqueront.	
(h) Points totaux globaux des résultats de 17e ou plus bas en utilisant les notes de la ronde préliminaire	<p>(i) Pour chaque épreuve de slalom, sauts ou figures dans laquelle l'athlète se classe 17^e ou plus bas, une note globale unique sera calculée en utilisant les notes de la ronde préliminaire de l'athlète et de la première place. ¹</p> <p>(ii) Toutes les notes globales de l'épreuve unique de l'athlète seront ajoutées ensembles pour déterminer la note totale globale de l'athlète.</p> <p>(iii) Les athlètes seront classés en utilisant leur note totale globale.</p>
<p>¹ Tous les calculs des points globaux seront faits en utilisant les formules globales de la FISNP (voir l'Annexe 2 – Formules globales de la FISNP) et toutes les notes totales globales seront arrondies au nombre entier le plus près.</p>	

D. Critères pour les brevets nationaux seniors (SR/C1)

1. Pour être admissible pour la nomination pour un brevet SR/C1 un athlète doit:
 - (a) Participer à au moins une épreuve de slalom, de sauts ou de figures aux championnats du monde de ski nautique 2019;
 - (b) Ne pas se qualifier pour la nomination pour un brevet international senior (SR1); et
 - (c) réussir dans une compétition admissible pour un record pendant la période entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 novembre 2019, au moins deux notes (« notes de qualification ») dans une épreuve ou plus de slalom, sauts ou figures à laquelle l'athlète a participé aux championnats du monde 2019 égales ou supérieures aux notes minimales du brevet national senior (SR/C1) (voir l'Annexe 3 - Notes minimales de brevet national senior (SR/C1)).

2. Les notes de qualification doivent être réussies dans deux compétitions séparées, dont les résultats se qualifient pour la liste des classements mondiaux de la FISNP. Une des deux notes doit avoir été réussie dans la catégorie ouverte (senior) dans une compétition majeure (voir l'Annexe 1 – Liste des compétitions majeures). L'autre note peut aussi provenir d'une compétition majeure,

mais uniquement si elle est réussie dans La catégorie ouverte (senior).

3. Si plus d'athlètes respectent ces critères SR/C1 qu'il y a de brevets SR/C1 disponibles, alors les athlètes seront classés en utilisant les procédures suivantes.

Critères
(a) La note moyenne d'épreuve de chaque athlète sera calculée en faisant la moyenne des deux plus hautes notes de qualification de l'athlète.
(b) Pour chaque épreuve dans laquelle une note moyenne d'épreuve est calculée, la note globale d'épreuve de l'athlète sera calculée en utilisant la note moyenne d'épreuve de l'athlète comme la note de l'athlète et la note minimale du brevet national senior (SR/C1) comme note de la première place. ¹
(c) Les points globaux Surplus de chaque athlète seront calculés en additionnant le montant selon lequel la note globale d'épreuve de l'athlète dans chaque épreuve dépasse 1000.
(d) Les athlètes seront classés en utilisant les points globaux Surplus de chaque athlète.
(e) Si les points globaux Surplus de deux athlètes ou plus sont égaux, le classement de ces athlètes sera déterminé selon la troisième note d'épreuve la plus haute de chaque athlète (peu importe si la note dépasse la note minimale du brevet nationale senior (SR/C1)) convertie en points globaux en utilisant la note minimale du brevet national senior (SR/C1) comme la note de la première place. Si les points globaux des troisièmes notes les plus hautes des athlètes sont encore égales, la procédure sera répétée en utilisant d'abord la quatrième note d'épreuve la plus haute de chaque athlète convertie en points globaux, puis la cinquième note d'épreuve la plus haute de chaque athlète convertie en points globaux, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
¹ Tous les calculs des points globaux seront faits en utilisant les formules globales de la FISNP (voir l'Annexe 2 – Formules globales de la FISNP), et tous les points globaux Surplus seront arrondis au nombre entier le plus près.

4. Exigence de progression: On s'attend à ce que les athlètes démontrent une progression pour respecter les critères des brevets internationaux seniors pour continuer d'être admissibles pour un brevet national senior (SR/C1). Pour cette raison:

- (a) un athlète qui a été breveté au niveau international senior pendant plus de 12 ans ne sera pas admissible pour être nommé pour un brevet SR/C1 sauf si l'athlète:
- (i) respecte les critères de brevet de santé (voir la Section F ci-dessous); ou
 - (ii) est parmi les huit premiers athlètes masculins ou les six premières athlètes féminines dans au moins une des épreuves de slalom, figures ou sauts dans la liste de classements mondiaux de la FISNP de mai 2019; et
- (b) Généralement, un athlète sera breveté au niveau SR/C1 pendant un maximum de quatre

ans. Pour être nommé pour un brevet à ce niveau au-delà de cette période, l'athlète doit démontrer une amélioration constante de ses résultats et de ses habiletés; l'évaluation de l'amélioration d'un athlète sera faite par l'ÉÉN et s'appuiera sur l'amélioration dans les domaines suivants:

- (i) Le classement de l'athlète dans la liste des classements mondiaux de la FISNP;
- (ii) Les performances de l'athlète aux championnats du monde et dans les compétitions majeures indiquées (voir l'Annexe 1 – Liste des compétitions majeures); et
- (iii) Les résultats de l'athlète dans les programmes de la science du sport et de force et de conditionnement.

E. Critères pour le brevet de développement (D)

1. Aucun critère de nomination pour le brevet de développement n'a été déterminé. Puisque SNPC est limité à sept brevets seniors et aura plus de sept athlètes qui participeront aux championnats du monde de ski nautique 2019, les critères de nomination pour le brevet de développement ne sont pas nécessaires.

F. Critères pour le brevet de santé (ex. blessure, maladie, grossesse)

1. Un athlète breveté qui ne peut pas respecter les critères de brevet international senior International (SR1) à cause de:
 - (a) Ne pas avoir pu participer aux championnats du monde de ski nautique 2019 uniquement à cause d'un problème de santé (ex. blessure, maladie, grossesse);
 - (b) Avoir participé aux championnats du monde de ski nautique 2019 sans avoir complètement récupéré d'un problème de santé (ex. blessure, maladie, grossesse); ou
 - (c) Avoir été blessé en participant aux championnats du monde de ski nautique 2019;

peut être pris en considération pour la nomination pour 2020 si les deux conditions suivantes sont respectés:

- (d) L'athlète s'est classé parmi les trois premiers (maximum de trois athlètes par pays) dans une épreuve ou plus de slalom, figures, sauts ou combiné aux championnats du monde de ski nautique 2015 et 2017; et
- (e) L'athlète fait une demande par écrit au président du comité de la haute performance de SNPC dans les 14 jours après la fin des championnats du monde de ski nautique 2019. Le président peut fournir des formulaires ou une autre documentation normalisée à être remplie par l'athlète. Dans un tel cas, l'athlète doit remplir ces formulaires, mais peut aussi fournir une autre documentation.

2. La décision de nommer ou non l'athlète sera prise par un comité composé de l'EÉN, le président du comité de la haute performance de SNPC et un membre du conseil d'administration de SNPC choisi par entente entre l'EÉN et le président du CHP; à condition toujours qu'une personne qui a un conflit d'intérêt n'agisse pas dans le comité de SNPC; à condition comme toujours que personne qui a un conflit d'intérêt puisse agir dans le comité.

3. Dans ses délibérations, le comité peut tenir compte de tous les faits et éléments qu'il juge pertinents pour sa décision, incluant, sans y être limité:
 - (a) les critères établis dans la Section 9.1.3 (Ne pas respecter les critères de renouvellement à cause de raisons de santé) des Politiques et procédures du PAA de Sport Canada, et/ou d'autres règlements de Sport Canada;
 - (b) les rapports d'entraînement et le niveau de performance de l'athlète tout juste avant l'apparition du problème de santé;
 - (c) les circonstances qui ont provoqué le problème de santé de l'athlète, incluant si l'athlète s'est blessé à l'entraînement ou en compétition et si l'athlète a pris des précautions raisonnables pour éviter de se blesser;
 - (d) la probabilité que l'athlète aurait pu réussir les critères du brevet si le problème de santé ne se serait pas produit;
 - (e) la probabilité que l'athlète peut revenir au niveau auquel il ou elle était avant l'apparition du problème de santé; et
 - (f) l'athlète qui serait privé d'une nomination pour le brevet si l'athlète avec un problème de santé était nommé(e).

4. Si plus d'un athlète est admissible pour être pris en considération pour la nomination pour un brevet selon cette section F, les athlètes à être nommés, s'il y en a, seront déterminés par le comité.

Annexe 1 – Liste des compétitions majeures ¹

Moomba Masters	Championnats canadiens	Omnium canadien
Masters des É.-U.	Roi des ténèbres	Toutes les Coupes du monde

Tous les résultats des compétitions qui se qualifient pour les listes de classements mondiaux de la FISNP (une liste de ces compétitions est affichée dans le site Internet de la FISNP).

¹ Uniquement les résultats qui se qualifient pour la liste des classements mondiaux de la FISNP se qualifieront comme note de compétitions majeures. Par exemple, les résultats d'une Coupe du monde qui ne se qualifient pas pour la liste de classements mondiaux de la FISNP ne se qualifiera pas pour une note de compétition majeure.

De temps à autres l'EÉN peut ajouter ou retirer une compétition (incluant la suppression d'une Coupe du monde ou d'une compétition de la liste des classements mondiaux de la FISNP) à ou de la liste des compétitions majeures.

Un athlète peut demander qu'une compétition soit ajoutée à la liste des compétitions majeures en envoyant (ou en demandant à un entraîneur ou un organisateur de compétition d'envoyer) à SNPC une demande par écrit pour l'inclusion de la compétition au moins un mois avant la compétition. L'EÉN déterminera si la compétition sera ajoutée à la liste.

Si des changements sont faits à la liste des compétitions majeures à la suite d'une décision de l'EÉN, la liste ci-dessus sera mise à jour et des critères de brevets révisés pour les nominations pour le cycle de brevet du Programme d'aide aux athlètes 2020 (SR2) seront affichés dans le site Internet de SNPC. Chaque athlète est responsable de connaître les compétitions de la liste des compétitions majeures en vérifiant l'information mise à jour dans le site Internet de la FISNP (en ce qui concerne les compétitions de la liste des classements mondiaux de la FISNP) et le site Internet de SNPC (en ce qui concerne les mises à jour de la liste ci-dessus des compétitions majeures).

Annexe 2 – Formules globales de la FISNP

Slalom – homme et femme	$(\text{la note de l'athlète} + 12) \times 1000 \div (\text{la note de la première place} + 12)$
Figures - homme et femme	$\text{la note de l'athlète} \times 1000 \div \text{la note de la première place}$
Sauts - homme	$(\text{la note de l'athlète} - 25) \times 1000 \div (\text{la note de la première place} - 25)$
Sauts - femme	$(\text{la note de l'athlète} - 17) \times 1000 \div (\text{la note de la première place} - 17)$

Annexe 3 - Notes minimales du brevet national senior (SR/C1)

	Slalom	Figures	Sauts
Homme	2,75 @ 10.75	9837 points	62,66 mètres
Femme	3 @ 11	8207 points	48,4 mètres